République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2021/09/07

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2021 - Délibération n° 2021/09/07

## <u>Objet</u>: PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE N°2021-22 RELATIF A LA FOURNITURE DE SIGNALETIQUE ET MOBILIER D'EXTERIEUR POUR SITES ET SENTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2021-2023

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 septembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry — DESLOGES Georges — BOUDEAU Philippe — PACAUD Patrick — SARTY DENIS — ESCOUBEYROU Luc — SPRINGER Liliane — POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène — MALIVERT Jacques — SUCHAUD Michelle — GARGUEL Karine — BOSLE Alain — GAUTIER Laurent — BENABDELMALEK Clément — MAGOUTIER Gérard — DESSEAUVE Nadine — VALLAEYS Gaël — CLOCHON Bruno — LEGROS Jean-Bernard — DAVID Robert — PARAYRE Régis — MEYER Christian — SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel — MOREAU Jean-Claude — BUSSIERE Jean-Claude — BORD Jean-Jacques — PAROT Jean-Pierre — ROYERE Joël — SALADIN Christine — BOURDEIX Dominique — LAROCHE Michel — LAINE Joël — GRENOUILLET Jean-Yves — CALOMINE Alain — LAGRANGE Serge — DERIEUX Nicolas — DEFEMME Catherine — NOURRISSEAU Pierre-Marie — GAUDY Sylvain — PICOURET Michel — GAILLARD Thierry — PATAUD Annick — CAILLAUD Monique.

<u>Etaient excusés</u>: VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – RABETEAU Raymond – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

- 1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
- 2. M. SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
- 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
- 4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
- 5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
- 6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
- 7. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
- 8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. M. GAILLARD Thierry
- 9. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléance: M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU.

## Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	43	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52	0	0	0	0	0

Vu la compétence de la Communauté de communes relative à « la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation » inscrit au bloc de compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Vu le classement d'intérêt communautaire de 30 sentiers de randonnées multi-pratiques et de 11 sites naturels. Vu que la Communauté de communes a en charge l'entretien de ces sites et sentiers (végétation, balisage, équipements, signalétique).

Afin d'entretenir les équipements des sites et sentiers de randonnées intercommunaux, la Communauté de communes a choisi de lancer une consultation (n°2021-22) en procédure adaptée date du 28/07/2021, qui prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 38 mois (3 ans et 2 mois). Il est alloti comme suit :

- Lot n°1: Fourniture et pose de mobilier d'extérieur. Ce lot consiste en la fourniture de tables de pique-nique, barrières et bancs en bois et de poubelles en ossature métallique avec habillage bois pour équiper les sites touristiques d'intérêt communautaires. La pose du mobilier est également comprise en cas de besoin. Le montant minimum de commande est de € 1.000,00 HT. Le montant maximum de commande du lot est limité à € 20.000,00 HT.
- Lot n°2: Fourniture et pose de signalétique. Ce lot consiste en la fourniture de panneaux de départ, panneaux d'information et fléchages directionnels pour équiper/entretenir les sites et sentiers d'intérêt communautaires. La pose de la signalétique est également susceptible d'être sollicitée. Le montant minimum de commande est de € 11.000,00 HT. Le montant de commande du lot est limité à € 50.000,00 HT.

La forme du marché a été choisie afin de couvrir les besoins immédiats et futur de l'intercommunalité sur les 3 ans à venir. Elle permet à la collectivité d'adapter ses commandes à ses besoins et moyens financiers annuels. La publicité du marché a été réalisée sur le BOAMP (annonce n°21-105451) et sur le profil acheteur de l'intercommunalité sur www.synapse-entreprises.com en date du 28/07/2021.

1 candidature et offre a été réceptionnée dans les délais impartis,

- LOT 1
  - Pic bois Pyrénées (65 190 Tournay SIRET 449 140 102 000 12) : 4525 € HT / 5 430 € TTC (montant calculé sur la base des quantités estimatives indiquées dans le DQE)
- LOT 2
  - Pic bois Pyrénées (65 190 Tournay SIRET 449 140 102 000 12): 24 000 € HT /28 800€
    TTC(montant calculé sur la base des quantités estimatives indiquées dans le DQE)

Après examen, la candidature est régulière et acceptée.

L'offre a été analysée sur la base des critères de sélection suivants (commun aux deux lots) : Prix (pondération à 80%) et qualité de la prestation (pondération à 20%).

Sur la base de ces critères, l'offre de Pic bois Pyrénées est économiquement la plus avantageuses. Elle est conforme d'un point de vue administratif, technique et financier et répond aux besoins de la collectivité.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- → Attribue le lot n°1 de l'accord-cadre 2021-22 relatif à la fourniture de signalétique et mobilier d'extérieur pour sites et sentiers d'intérêt communautaire 2021-2023 à à Pic Bois Pyrénées.
- → Attribue le lot n°2 de l'accord-cadre 2021-22 relatif à la fourniture de signalétique et mobilier d'extérieur pour sites et sentiers d'intérêt communautaire 2021-2023à à Pic Bois Pyrénées.
- → Autorise M. Le Président à notifier, signer et engager le marché n°2021-22
- → Autorise M. Le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.